

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2010

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 4 mai 2010, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 27 avril 2010 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER, Sébastien PETER, Mmes Marie-Jeanne BAUMANN, Véronique HERTER, Claudine MUNCH et MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN.

ABSENTS EXCUSES :

M. Christophe GOETSCHY qui a donné procuration à M. José MEYER
Mme Eve GOETSCHY qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER
Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN
Mme Françoise BARRAUT qui a donné procuration à Mme Claudine MUNCH
M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à M. Daniel ALLEMANN

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 15 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010**
2. **TRAVAUX 2010**
 - 2.1 Approbation de l'Avant Projet Définitif pour la création d'une salle multifonction et des archives
3. **AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Approbation des nouveaux statuts du SIDEL
4. **RAPPORT DES COMMISSIONS**
 - 4.1 Commission scolaire
 - 4.2 Commission environnement
5. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2010 et le signe séance tenante.

2. TRAVAUX 2010

2.1 APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF POUR LA CREATION D'UNE SALLE MULTIFONCTION ET DES ARCHIVES

Mme le Maire indique à l'assemblée qu'en février dernier, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une salle multifonction dans les combles du bâtiment Mairie-Ecole ainsi que la mise aux normes du local des archives.

Elle indique ensuite que la commission scolaire et celle de l'urbanisme se sont réunies le 6 avril dernier pour la présentation de la phase A.P.S. du projet par M. STREB, architecte. Cette réunion s'est tenue en présence de Mme Christel WANNER, conseillère pédagogique à l'I.E.N. de SAINT-LOUIS et Mme Laetitia JENN qui représentait l'équipe enseignante.

Deux propositions ont été présentées :

- La proposition n° 1 salle multifonction avec une salle BCD,
- La proposition n° 2 salle multifonction seule

Le choix de la commission s'est porté sur la proposition n°1. Pour un gain de place le local archives sera déplacé dans la cave du bâtiment.

Après avoir distribué le plan du projet, Mme le Maire demande aux conseillers d'approuver l'avant projet définitif (A.P.D.).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'A.P.D. du cabinet d'architecte de M. Jean-François STREB pour la création d'une salle multifonction avec une salle BCD dans les combles du bâtiment Mairie-Ecole ainsi que la création d'un local archives dans la cave du bâtiment mairie-école.

Mme le Maire précise que les travaux devront débutés prochainement afin qu'ils soient terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIDEL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE)

M. S.PETER informe les conseillers que les statuts du SIDEL datent de 1957 et sont obsolètes. Ces statuts font notamment référence à des lois de 1884 abrogées depuis de nombreuses années. C'est pourquoi il convient de mettre ces statuts à jour et la proposition transmise par le SIDEL a été validée par Maître Paul RAVETTO, avocat spécialisé dans le domaine de l'électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les nouveaux statuts du SIDEL (Syndicat intercommunal de l'électricité) dont la Commune de BUSCHWILLER est membre et autorise le Président de ce même syndicat à accomplir toutes les formalités administratives relatives à cette mise à jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORTEUR : Mme Véronique HERTER

- Toutes les demandes d'inscriptions au périscolaire ont été acceptées par la commission. Les dossiers ont été transmis au périscolaire de HEGENHEIM pour l'accord définitif.
- Suite à une demande de la Commune, Mme TERRIER, conseillère en éducation populaire, Jeunesse et Sport est venue visiter le bar et la salle à l'étage de la salle polyvalente le 29 mars dernier. Ceci pour obtenir un avis purement consultatif sur la mise en place éventuel d'un accueil périscolaire dans ces 2 salles. De nombreux points négatifs ont été relevés à savoir : la mauvaise acoustique du rez-de-chaussée, les rambarde de sécurité de l'escalier qui ne sont pas adaptées, les sanitaires qui ne sont pas adaptés à l'accueil d'enfants, la cuisine étant trop éloigné du coin repas. Pour rendre le local acceptable il conviendrait de mettre en place des protocoles de ménage très strict la salle étant utilisée par de nombreuses associations, aménager les sanitaires, limiter le nombre d'enfants à 15 dans le bar, dédier un local uniquement à l'accueil périscolaire, sécuriser les barrières au niveau de la rivière, déplacer les bacs poubelles. Un point positif a toutefois été relevé, à savoir l'accueil des enfants dans leur village afin qu'ils bénéficient d'un réel temps de pause entre midi et 14 heures. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une visite préalable pour la mise en place d'un accueil périscolaire et non pas d'une cantine. Alors que la municipalité avait envisagé cette seconde hypothèse.

- Une demande du périscolaire de HEGENHEIM concernant l'utilisation de la salle polyvalente en cas de pluie cet été a été reçue en mairie. La commission a émis un avis favorable.
- Le collège des missions de BLOTZHEIM a envoyé une demande de participation au financement d'une classe verte pour 3 enfants résidents dans la commune. Les frais de transport, d'hébergement et la participation aux activités sportives est de 280 € par enfant. La commission a émis un avis défavorable, le collège des missions restant une école privée d'une part et d'autre part les précédentes demandes du même type n'ont jamais été acceptées.
- Le cycle 3 s'est rendu à la Petite Camargue de SAINT-LOUIS. Le transport a été pris en charge par la Commune (88 €) et l'entrée a été financée par la coopérative scolaire (100 €).
- Les petites et moyennes sections de maternelle se sont rendues au cinéma et ont assisté à la projection du film « la princesse et la grenouille ». Les familles ont payé l'entrée (5.50 €), la mairie a financé le transport (44 €).
- Pour le carnaval, les enfants ont défilé dans les rues le 26 mars dernier, l'équipe enseignante remercie les agents communaux pour le nettoyage des rues après le passage du cortège.
- L'école a également souhaité participer à l'opération Haut-Rhin propre. Hélas celle-ci a été annulée en raison du mauvais temps.
- Les effectifs prévus pour la rentrée 2010 sont les suivants : petite section maternelle : 14 – moyenne section maternelle : 9 ou 10 – grande section maternelle : 9 ou 10 – CP : 6 – CE1 : 6 – CE2 : 5 – CM1 : 11 et CM2 : 9.
- Depuis le 1^{er} janvier, les enseignantes ont dépensé pour leur classe les sommes suivantes: cycle 1 :134, 02 €, cycle 2 : 309,22 € et cycle 3 : 184, 92 €.
- La matériel de l'école se trouvant dans le futur local des archives a été déplacé et rangé dans le couloir de la cave.
- Pour des raisons d'hygiène et des futurs travaux il sera demandé aux enfants d'apporter leur bouteille d'eau. La commission a refusé l'installation de fontaines à eau. Mme CANTAREL avait également refusé cette idée pour des raisons budgétaires mais aussi parce-que les enfants seraient de s'amuser avec ces fontaines à eau.
- Lors du Conseil d'Ecole les parents d'élèves ont signalé que les élèves de Mme GRIENENBERGER sortaient trop tôt. Il a été décidé de les laisser sortir à 11 h 30 et 16 h 00 pile. Les parents ont également jugés les devoirs du cycle 3 trop important durant les vacances de Pâques. Les parents souhaiteraient être prévenus au préalable des goûters d'anniversaire se tenant au cycle 2. Les parents d'élèves ont en outre indiqué qu'un chien tenu en laisse est souvent présent dans la cour de l'école, mais tant que les chiens sont tenus en laisse il n'y pas de souci.
- Un store de l'école maternelle a été abîmé par une élève.
- Mme CANTAREL a confirmé que les élèves iraient à la piscine. Mme HERTER se charge de se renseigner sur le coût des entrées et du transport.
- Il y aura école le mercredi 12 mai au lieu du vendredi 14 mai (pont de l'ascension) ainsi que les matinées des mercredi 28 avril et 19 mai pour rattraper la journée de solidarité du lundi de Pentecôte.

4.2 COMMISSION ENVIRONNEMENT – RAPPORTEUR : M. José MEYER

- Les agents communaux ont semés des graines de fleurs fournies gratuitement par la fédération des apiculteurs à différents endroits de la commune. Ces semences faciliteront le travail de pollinisation des abeilles.
- La C.C.3.F a indiqué que les déchets de balayage de la commune ne seront plus pris en charge, car ceux-ci entrent dans la classe 2 à savoir déchets chargés en hydrocarbures. La société SITA les prendrait via la société SODEC de SAINT-LOUIS pour un montant de 187.70 € HT la tonne.
- Le SICE (syndicat des cours d'eau) des 3 frontières sera contacté prochainement en raison de l'affaissement du chemin à proximité de la propriété MONTENACH.
- Des affaissements de chaussées ont été constatés à différents endroits (STOP devant la mairie, Allée des Cerisiers et au niveau du 63 rue des Vosges), la C.C.3.F. et la société VEOLIA se sont déjà rendus sur place, leur rapport n'est pas satisfaisant et M. J.MEYER leur a demandé de revenir sur place pour solutionner ces problèmes.
- Des offres de prix seront demandées pour le remplacement de la porte de garage de la mairie, l'achat d'un véhicule, l'acquisition de trois illuminations de Noël et deux guirlandes lumineuses
- La pompe de la fontaine sera remplacée prochainement.

- En raison d'un accident mortel et sur insistance des syndicats, la C.C.3.F. a interdit la marche - arrière des camions poubelles. Cinq marches arrières ont été recensées sur BUSCHWILLER (rue Saint-Martin, rue des Landes, rue du Raisin, rue de l'Eglise, rue des Vergers) des solutions devront être trouvées rapidement et la C.C.3.F. préconise le regroupement au début des rues susvisées. Mmes M-J.BAUMANN rappelle que de nombreuses personnes âgées sont domiciliées dans les rues précitées et souhaite savoir comment elles feront pour sortir les bacs poubelles souvent très lourds. Mme C.MUNCH la soutient. Mme le Maire répond que les voisins devront être solidaires. M. B.BO EGLIN demande s'il ne serait pas possible d'utiliser des camions plus petits ? M. R.OBERMEYER indique qu'il a déjà soumis cette idée à la C.C.3.F. M. B.BO EGLIN indique qu'il convient de différencier les voiries publiques de celles qui sont privées. Il estime que les personnes devant se rendre à un point de regroupement seront lésées par rapport à celles qui peuvent laisser leurs bacs devant leurs propriétés. Une baisse de la taxe de redevance des ordures ménagères devra donc s'appliquer. M. R.OBERMEYER est de son avis. Mme le Maire indique qu'elle tâchera de contacter les communes ayant déjà solutionnés ce problème en précisant que BUSCHWILLER n'est pas la seule commune à n'avoir pas trouvé de solutions.

5. DIVERS

- Mme le Maire indique que la commission départementale des taxis a émis un avis défavorable pour la délivrance d'une autorisation de stationnement pour le taxi de M. Gérard PRUDHAM. Ceci au vu du faible nombre d'habitants dans la commune mais aussi en raison du nombre important de taxis dans le canton. La municipalité a décidé de suivre l'avis de la Préfecture même si celui n'est que consultatif.
- Mme le Maire rappelle aux conseillers que les commémorations du 65^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et de la libération de Buschwiller (le 20 novembre 1944) se tiendront le samedi 8 mai 2010 à 15 h 30 au monument situé dans le cimetière de BUSCHWILLER. Elle indique aux conseillers que la salle sera préparée le 8 mai à 9 heures, tous les volontaires sont les bienvenus.
- Les conseillers municipaux, le conseil des sages et la commission communication ont visité la nouvelle station d'épuration de VILLAGE-NEUF le 3 mai dernier. Mme le Maire remercie la C.C.3.F. pour cette visite instructive. M. J.MEYER précise que des portes ouvertes auront lieu en juin prochain.
- Mme le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra fin juin ou début juillet.
- M. R.OBERMEYER indique que l'allée de l'ancien cimetière a été rénovée. Un devis a également été demandé à l'entreprise Zanchetta pour la remise en état du crucifix. M. R.OBERMEYER précise qu'un ossuaire devra également être mis en place pour des raisons légales.
- Mme V.HERTER indique que deux problèmes informatiques se sont présentés à l'école. M. Jean-Luc KIENTZ s'est rendu sur place. Un écran défectueux a été remplacé, quant à l'imprimante elle était simplement débranchée de plus les cartouches d'encre étaient sèches.
- Mme V.HERTER informe les conseillers qu'un frelon a été trouvé dans la salle de motricité et des guêpes / abeilles dans la salle de classe. M. S.PETER indique qu'il s'est rendu sur place et que le problème proviendrait de la VMC qui ne fonctionne plus. Mme V.HERTER indique que les aérations des fenêtres ont été bouchées par Mmes CANTAREL et HELGEN. Les conseillers estiment qu'il est malsain de laisser ces aérations bouchées. M.S. PETER indique qu'il fera le nécessaire pour qu'une entreprise vienne réparer cette VMC et qu'il ira vérifier au préalable s'il n'y a pas de nids de guêpes ou de frelons dans le circuit d'aération.
- Mme V.HERTER indique que chaque année les enfants de l'école réalisent des dessins pour les soldats français expatriés durant les fêtes de Noël. Le Lieutenant - Colonel ELSER interviendra dans les classes primaires pour expliquer aux enfants à qui ils adressent leurs dessins et pour quelles raisons ces soldats sont expatriés. Mme V.HERTER précise que 20 soldats ont envoyés des lettres de remerciements aux enfants.
- Mme V.HERTER lance un appel aux volontaires pour être bénévole lors de la soirée disco 2010 de l'Association Jeunesse et Avenir de HEGENHEIM qui se tiendra le 15 mai prochain. Mme le Maire et Mme V.HERTER rappelle que c'est cette association qui gère le périscolaire accueillant les enfants de BUSCHWILLER et que de ce fait il serait sympathique de les soutenir en étant bénévole à la soirée disco.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 21 h 15.

Signature des membres présents